



M A I R I E D E S A I N T - G E R V A I S L E S B A I N S

REUNION PUBLIQUE DU 16 AOUT 2022 RENCONTRE AVEC LES HABITANTS DE SAINT GERVAIS

Présents Municipalité : Jean Marc PEILLEX, Clément BERRUEX, Véronique CLEVY, Patrice BIBIER-COCATRIX, Bernard SEJALON, Monique RACT, Lionel CANON, Marie Christine DAYVE.

Services municipaux : Pauline BOUVIER, Léa METTALO, Marc SIROP, Didier JOSEPHE, Laurent CLAUDEL.

En préambule, Monsieur le Maire remercie la présence de chacun et souhaite la bienvenue à l'ensemble des personnes présentes. Cette réunion publique s'inscrit dans une reprise du cycle des rendez-vous réguliers avec les habitants au plus près de leurs préoccupations

La montagne connaît cette année encore un engouement sans précédent et les statistiques de fréquentations démontrent que l'Été 2022 se révèle comme l'une des meilleures saisons touristiques. Un regret est formulé sur les commerces qui n'ouvrent pas tous les jours en saison que ce soit en hiver ou en été. La difficulté de trouver du personnel est une réponse aisée qui masque des conditions de travail qui doivent être revues dans ces métiers. Pour accompagner les entreprises dans leurs recherches de personnels, la commune a décidé de communiquer à chaque candidature reçue en mairie, la liste des offres d'emplois des entreprises locales.

Les travaux de restructuration du Presbytère et de modifications de son usage avancent bien. Il est rappelé que cet édifice deviendra le centre de vie du service patrimoine et sera le lieu principal de valorisation du parcours culturel du territoire, dans lequel nous pourrons retrouver le centre d'interprétation des vitraux du Père Kim en Joong. L'inauguration de la restauration du Presbytère qui deviendra "La Cure" est fixée le 17 décembre prochain, jour de l'ouverture de la saison d'hiver. Il est souligné que ces travaux ont bénéficié d'un soutien financier de l'Europe au travers du programme Alcotra France Italie "Itineras – Passerelle".

Les chapelles de la rive gauche du Bonnant ont été inaugurées courant juin 2022, suite à un programme de rénovation d'ampleur de chaque édifice. La restauration des chapelles de la rive droite du Bonnant est quant à elle d'ores et déjà lancée et devra s'achever courant 2023.

Un pont Himalayen sera installé pour permettre le franchissement du torrent du Tarchet au droit de la scierie Chapot. De là un sentier sera tracé en dessous de la Route départementale pour rejoindre l'entrée de la route de Tague. Ce nouvel itinéraire permettant d'éviter le cheminement le long de la route départementale.

La procédure administrative entourant le projet de construction de l'ascenseur valléen vient de franchir une nouvelle étape, par la clôture de l'enquête publique. Le commissaire enquêteur doit rendre d'ici fin août son rapport qui sera soumis pour validation au conseil municipal prochainement.

Par ailleurs, le projet de construction de l'ascenseur à eaux usées conduira prochainement la collectivité à lancer un marché public visant à la conception/réalisation de cet appareil qui prendra la forme d'un funiculaire.

L'objectif n'est pas simplement de remplacer des transports publics routiers par d'autres appareils, mais bien de transformer en profondeur les modalités de mobilités sur le territoire. Cette transformation intègre bien évidemment la question de la requalification des lignes de transports publics routiers que ce soit ceux de la Région ou ceux de la commune.

Aujourd'hui le taux de remplissage de la ligne de bus Y 84 Sallanches – Les Contamines Montjoie desservant Saint Gervais est de 4 à 7 personnes en moyenne. La question n'est donc pas d'intensifier la fréquence des



M A I R I E D E S A I N T - G E R V A I S L E S B A I N S

moyens publics, mais de tenir compte du besoin d'autonomie, de libre circulation des citoyens. L'ascenseur valléen et l'ascenseur à eaux usées répondent chacun à une problématique de libre circulation. Concrètement cela passe par une sortie du schéma habituel de mobilité.

Les navettes Été/hiver de la commune ont un coût de 957 K€/an et l'arrivée prochaine des ascenseurs ouvre une nouvelle perspective pour le transport à la demande face à des lignes régulières sous exploitées. Le parking du DMC va devenir le centre névralgique des mobilités au niveau du centre bourg et la mise en test de cet été du rabattement de l'ensemble des navettes communales sur ce parking démontre la pertinence de cet objectif.

Cette question de la mobilité est au cœur du projet électoral de ce mandat et la municipalité tiendra cet engagement. Il s'agit de deux beaux projets novateurs et pertinents qui font suite au programme de travaux des mandats précédents qui ont vu entre autres, la construction du pont de contournement, la restauration de la maison forte de Hautetour, la construction de la piscine et la rénovation de la patinoire, des églises, chapelles et écoles.

Depuis plusieurs mois, il est constaté que les règles d'urbanisme sont maltraitées par les détenteurs d'autorisations d'urbanisme. Beaucoup d'erreurs de constructions sont relevées et les contentieux sont engagés par la collectivité à chaque fois.

Monsieur le Maire tient à affirmer que le dépôt d'une demande d'autorisation modificative, ne pourra pas venir corriger les distorsions des règles. La commission urbanisme est là pour veiller à la bonne application des règles d'urbanisme et non pour adapter les règles aux demandes. Ce n'est pas à la collectivité de s'adapter aux exigences des uns et des autres.

Par ailleurs la législation impose qu'une évaluation du PLU soit portée au bout de 6 ans. Ainsi d'ici la fin de l'année 2022, les conclusions de cette évaluation permettront notamment de mesurer le taux de consommation des terrains constructibles, sachant que l'objectif de l'Etat est de concentrer les nouvelles constructions autour des zones déjà urbanisées.

Le coût d'achat des terrains constructibles connaît à Saint Gervais une moins forte inflation que sur d'autres communes du Pays du Mont-Blanc. Il est ainsi fait mention de quelques valeurs connues (Amerands : 67 €/m², Bettex : 155 €/m², Choseaux : 150 €/m²). Ces montants sont 50 % plus faibles que ceux de communes limitrophes. De plus les loyers dans les habitats collectifs sont fixés par l'Etat et en fonction de la source de financement du logement social permanent, le prix au m² sur Saint Gervais est compris entre 8 € et 12 €/m².

Ainsi, l'enjeu est de garder une valeur d'acquisition des terrains constructibles pour de l'habitat local autant que possible. Il s'agit de lutter contre les volets clos et à ce titre, un outil est mis à disposition des communes au travers de la taxe sur les logements non habités.

Le Tramway du Mont-Blanc est la propriété du Conseil départemental. Ce dernier a investi 100 Millions d'euros dans la rénovation des 12 km de voies, la reprise de la ligne de caténaire, l'achat de 4 nouveaux trains, la prolongation de la voie jusqu'au refuge du Nid d'Aigle, ainsi que l'intégration de l'espace voyageurs en dessous du refuge. Les autorisations permettant la prolongation de voie et la création de l'espace voyageur sont en cours d'obtention auprès des ministères. Les travaux sont programmés du printemps 2023 jusqu'en 2026 et les réseaux d'eau potable et d'eaux usées sont posées durant ce chantier. Plusieurs cheminements piétons seront effacés et ce de manière à réduire la divagation dans cet espace naturel. Il est précisé que les nouveaux trains sont en



M A I R I E D E S A I N T - G E R V A I S L E S B A I N S

cours d'acheminement et que leurs motrices restituent de l'électricité à la descente lors des phases de freinage. Le 1^{er} voyageur sera accueilli le 17 décembre.

La collectivité accompagne le maintien de l'activité pastorale en alpage. Les sites produisant des produits fromagers sur place ont un besoin d'eau potable du fait du nécessaire respect des règles sanitaires. Pour améliorer l'approvisionnement en eau en alpage, mais également pour bénéficier de réserves d'eau en cas d'incendie, la création de retenues collinaires seront sans doute utiles.

Pour la 3^{ème} fois depuis 2003, la commune a été amenée à fermer les refuges de la voie normale du Mont-Blanc (2003, 2015 et 2022). A contrario, la fermeture de la voie d'accès n'est pas envisageable, puisque une réouverture serait conditionnée à l'assurance qu'aucune pierre ne tombe, ce qui en montagne et pour ce site en particulier, ne peut être garanti. L'épisode caniculaire s'éloigne et les conditions météorologiques redeviennent conformes en altitude. La réouverture des refuges est en cours de programmation.

Ces situations de crises climatiques nous imposent de changer nos pratiques, davantage de personnes se retrouvent en montagne et ce notamment après la période de pandémie, sans maîtriser les codes et usages de la montagne. Le défi devant lequel nous nous trouvons est de rechercher un nouvel équilibre, entre la libre circulation et la quiétude des sites et des activités pastorales. Nous devons travailler sur une meilleure orientation des visiteurs en évitant les sur-fréquentations d'itinéraires.

Des remerciements sont adressés à la municipalité pour la reprise des bitumes de la route des Amerands. En parallèle, il est relevé une vitesse excessive des véhicules sur ce nouveau revêtement. Monsieur le Maire précise que la vitesse est engendrée par les conducteurs locaux et non les touristes qui sont moins à l'aise sur les routes de montagne. Les entreprises propriétaires des GPS doivent mieux les paramétrer pour ne pas donner l'itinéraire le plus court en favori, ce qui éviterait de retrouver des conducteurs moins avertis sur les routes sinueuses.

Pour répondre à une interrogation sur la surcharge des parkings, il est précisé que le cahier des charges de la STBMA, lui impose la création de nouveaux parkings.

L'assemblée salue par ailleurs les efforts d'investissements de la STBMA. La station évolue positivement et plus vite que les stations proches. Monsieur le maire précise que le nouveau contrat de DSP de la STBMA, lui donne une obligation d'investir sur toute la durée du contrat et qu'à ce titre, le DMC sera remplacé en 2024 et le télésiège de Saint Nicolas en 2025. Ce dernier investissement ayant fait l'objet d'un plébiscite par les saint nicolaitains (86 % pour), lors de la consultation citoyenne du 31 juillet dernier.

La reprise de la route forestière intercommunale (Passy, Les Houches, Saint Gervais), est réalisée sous maîtrise d'ouvrage de la communauté de communes de la Vallée de Chamonix Mont-Blanc. Elle fait par ailleurs, l'objet d'un financement dans le cadre d'un programme européen. L'objectif de ces travaux étant de remettre aux normes une route existante pour permettre aux grumiers d'extraire le bois. Ces travaux doivent s'achever pour le 30 octobre 2022.

Suite à une interpellation d'un riverain, Monsieur le Maire demande aux services que les passages piétons avenue du Mont d'Arbois soient repris. Dans la continuité de ce propos, Monsieur le Maire indique que les trottoirs entre le Nérey jusqu'à la route du téléphérique seront repris et poursuivis, route de Megève jusqu'à l'ancien hôtel Victoria.



M A I R I E D E S A I N T - G E R V A I S L E S B A I N S

Monsieur le Maire confirme qu'il existe une servitude piétonne permettant de relier le chemin des Près au DMC. A ce titre, elle sera entretenue par la commune.

Suite à une demande d'un riverain, une chicane sera posée au croisement du chemin de la Perrette et du sentier du Val Montjoie.

L'ancien Hôtel du Liberty va faire l'objet de travaux conséquent au profit d'une nouvelle structure hôtelière, incluant une auberge de jeunesse et une résidence de tourisme.

Le bâtiment de l'Igloo sur le Mont d'Arbois va connaître également dès cet automne un début de chantier par une phase de déconstruction partielle. La suite des travaux sera engagée au printemps 2023.

Suite à une remarque d'un riverain, Monsieur le Maire demande à ce que le bas du chemin des écoliers fasse l'objet d'une remise en état.

Le Maire,
Conseiller départemental
du Canton du Mont-Blanc,



Jean-Marc PEILLEX